



## PIÈCES JUSTIFICATIVES À TRANSMETTRE POUR LA DEMANDE D'AIDE JURIDICTIONNELLE

---

1/Copie recto-verso de la carte d'identité ou du passeport ou du permis de conduire, titre de séjour en cours de validité

2/Justificatif de domicile de moins de trois mois (facture d'eau, d'électricité etc ...)

- Si vous êtes hébergé, vous devrez fournir une attestation d'hébergement accompagnée du justificatif de domicile de votre hébergeant.

3/Avis d'imposition

4/Justificatifs de vos revenus imposables des six derniers mois (bulletin de paie, Relevé de Pôle emploi, Relevé CPAM avec les indemnités journalières perçues).

- Si vous n'avez pas de revenus, une attestation sur l'honneur

5/ Si vous êtes allocataire CAF, vous devrez fournir votre dernière attestation CAF

6/ Si vous avez des enfants à charge, vous devrez fournir la copie du livret de famille

Laura MOUREY